

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION DU 31 MARS 2023

Convocation du 17 MARS 2023

Sous la présidence de M. RANDJIA Michel

Présents : M. RANDJIA, M. LENGLET B., Mme LIMON, Mme DUCHATEAU, Mme MAROSE, M. PILLE, M. LENGLET E.

Excusé : M. FOURNIER qui donne pouvoir à M. LENGLET E.

Absent : M. CAILLAUX

Mme Marjorie DIEU est désignée secrétaire de séance.

La séance débute à 17h30.

#### I/ Approbation du Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire présente le compte de gestion élaboré par le receveur municipal au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver et qui se présente de la façon suivante :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	126 742,47 €
Recettes	126 061,84 €
Résultat de fonctionnement	-680,63 €
<b>Investissement</b>	
Dépenses	403 572,27 €
Recettes	224 561,11 €
Résultat d'investissement	-179 011,16 €

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il procédera à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur n'appelle aucune observation, ni réserve.

## II / Vote du Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les réalisations de l'exercice comptable 2020 qui se présentent par section comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	126 742,47 €
Recettes	126 061,84 €
Résultat de fonctionnement	-680,63 €
<b>Investissement</b>	
Dépenses	403 572,27 €
Recettes	224 561,11 €
Résultat d'investissement	-179 011,16 €

Monsieur le Maire quitte la salle pendant le vote et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022.

## III / Affectation du résultat 2022

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats qui se présente comme suit :

Section	Situation au 31-12-2021	Virement à la section d'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2022	Situation au 31-12-2022	Solde des Restes à réaliser 2022	Montant à prendre en compte pour l'affectation du Résultat
<b>FONCTIONNEMENT</b>	135 879,03 €	36 289,76 €	-680,63 €	98 908,64 €		98 908,64 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	226 095,04 €		-179 011,16 €	47 083,88 €	37 072,00 €	84 155,88 €

REPORT AU 002 (excédent)	98 908,64 €
REPORT AU 001 (excédent) <i>(situation au 31/12/21 en investissement)</i>	47 083,88 €
<del>REPORT AU 1068</del> <del><i>(Déficit d'investissement à combler par le fonctionnement)</i></del>	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'affectation des résultats ainsi présentée.

#### IV/ Vote des taux de fiscalité directe locale 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les bases prévisionnelles 2023 attendues au niveau de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti. Il explique également qu'une taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été créée et qu'il convient de déterminer le taux de cette taxe. Il explique que le taux de référence de cette taxe est le dernier taux défini pour la taxe d'habitation qui est de 4,08%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de reconduire les taux votés de l'année 2023 et d'appliquer les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 31,55%.

Taxe sur le foncier non bâti : 10,80%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4,08%.

Le produit fiscal attendu pour l'année 2023 est de **23 989 €** avec l'ajout des allocations compensatrice et l'application du coefficient correcteur.

#### V/ Attribution des subventions 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer le montant des subventions qui vont être attribuées pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADAPEI 160€
- ADMR CORBIE 250€
- SOCIETE DE CHASSE 200€
- COLLEGE ST EXUPERY 120€
- RESTAURANT DU CŒUR 250€

#### VI / Vote du Budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023, respectant le principe d'équilibre des crédits entre le volet dépenses et le volet recettes des sections de fonctionnement et d'investissement :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	208 845 €
Recettes	208 845 €
<b>Investissement</b>	
Dépenses	322 324 €
Recettes	322 324 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

## VII / Location du Grand Lot n°11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un candidat, M. GLORIEUX Grégory, s'est positionné pour contracter un bail pour la location du Grand Lot n°11 pour 2 100 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter la candidature de M. GLORIEUX pour la location du Grand Lot n°11.

Un bail sera établi avec une date d'engagement fixée au 1<sup>er</sup> avril 2023.

## VIII/ Questions diverses

- La question de l'éventualité de l'extension du camping du Pré Vert est abordée ainsi que la pétition qui a été produite par une partie du voisinage pour s'opposer à ce projet. M. le Maire indique s'être mis en relation avec les services de la Sous-Préfecture mais n'a pour le moment pas d'élément précis à communiquer
- Le compteur électrique situé dans la servitude de passage entre le restaurant de la Sarcelle et l'habitation voisine ne peut être atteint pour effectuer les relevés, du fait que le passage est obstrué. Il va être demandé à M. et Mme Poix de laisser un accès au compteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.